

TECHIBAT

Association
des métiers techniques
du bâtiment

CHARTRE

7 engagements d'entreprises en faveur du développement durable.

1. Développement durable :

Nos membres s'engagent à développer leurs activités en assumant leurs responsabilités environnementale, économique et sociale.

2. Ethique :

Nos membres s'engagent à mettre en place une gouvernance respectant les principes de transparence et d'intégrité.

3. Savoir-faire :

Nos membres s'engagent à utiliser les techniques les plus efficaces d'un point de vue environnemental et économique, et à employer du personnel formé à ces techniques.

4. Formation :

Nos membres s'engagent en faveur d'une relève professionnelle de qualité et de la formation continue de leur personnel.

5. Qualité :

Nos membres s'engagent à délivrer des prestations de qualité pour une gestion des bâtiments intelligente et efficace dans le respect des prescriptions légales en vigueur.

6. Innovation :

Nos membres s'engagent à faire preuve d'innovation dans l'exercice de leurs activités, tant pour la conception que pour la réalisation des installations techniques des bâtiments.

7. Proximité :

Nos membres s'engagent à privilégier une approche locale dans leurs activités basée sur un partenariat de confiance avec leur clientèle privée ou publique.

(cette charte a été validée par l'Assemblée générale du 16 juin 2022)